LE JOUR DE L'AN

A PARIS

Les réceptions à l'Élysée

Les réceptions officielles du 1er janvier ont eu lieu hier à l'Elysée, selon le cérémonial accoutumé.

Les premiers vœux présentés au chef de l'Etat ont été ceux des membres de la maison civile et militaire dont M. Eugène Petit, secrétaire général de la présidence, s'est fait l'interprète.

M. Raymond Poincaré, président du conseil, les ministres et les sous-secrétaires d'Etat se sont rendus à 10 heures à l'Elysée pour assister le président de la République pendant les réceptions et visites de la matinée.

Le président a reçu, à 10 h. 1/4, M. Léon Bourgeois, président du Sénat, les membres du bureau du Sénat et les sénateurs présents à Paris, et à 10 h. 1/2 M. Raoul Péret, président de la Chambre des députés, les membres du bureau de la Chambre et les députés présents.

M. Millerand est ensuite allé, avec le président du conseil, les ministres et les sous-secrétaires d'Etat, au palais du Luxembourg et au Palais-Bourbon, pour rendre leur visite aux présidents du Sénat et de la Chambre des députés.

De retour à l'Elysée, à 11 h. 50, le président de la République a retenu à déjeuner le président du conseil, les membres du gouvernement et les membres de ses maisons civile et militaire.

A 2 heures, le président de la République a tenu le cercle diplomatique.

Le doyen du corps diplomatique, Mgr Cerretti, nonce apostolique, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le président,

Le nouvel an a, pour les membres du corps diplomatique, au moins ceci d'heureux qu'il leur offre l'occasion de se réunir autour de vous et de vous exprimer leurs souhaits les plus sincères pour votre personne et pour la glorieuse nation française aux destinées de laquelle vous présidez si dignement.

L'an dernier, en pareille circonstance, je me faisais l'écho de la voix de mes collègues de tous les pays pour former le vœu que l'année nouvelle nous apporte enfin la paix complète et réelle après laquelle l'univers entier soupire.

Nos vœux sont encore loin, hélas! d'être complètement réalisés : le sang a de nouveau coulé, des régions entières ont été, une fois de plus, dévastées, d'effroyables atrocités ont rempli de terreur un coin du monde, et en Europe même les ruines de la guerre ne sont pas encore relevées, les plaies qu'elle a laissées ne sont pas encore fermées.

Les hommes d'Etat, les économistes, les financiers, les industriels vont donc poursuivre, sans se lasser, leurs tentatives et leurs travaux, moins vains qu'on ne prétend. Mais la tâche immense de la pacification du monde appelle encore d'autres efforts. Je veux dire des efforts d'ordre moral et spirituel. Ce sont les esprits et les cœurs qui ont à désarmer pour que revienne la paix entre les peuples. Il faut y travailler et si l'on y aboutissait, le reste, qui est d'ordre économique et matériel, serait bien près d'aboutir aussi.

Mais n'est-ce pas le rôle même de cette nation généreuse et chevaleresque qu'est la France, que j'évoque ainsi ? En poursuivant cette glorieuse tâche, elle reste fidèle à son plus pur esprit et à ses traditions jamais démenties.

Fasse Dieu que, cette année qui vient, elle puisse enfin, sous votre haute et sage autorité, recueillir le fruit de son effort pour son propre bonheur et pour celui du monde. C'est, monsieur le président, le souhait de nos cœurs et si, pour le réaliser, la bonne volonté et le concours loyal des membres du corps diplomatique ne vous sont pas inutiles, permettez-moi de vous assurer, au nom de tous, qu'ils vous sont dès maintenant acquis.

Le président de la République a répondu :

Monsieur le nonce,

Les vœux dont Votre Excellence a bien voulu, au nom du corps diplomatique, se faire le chaleureux interprète me sont très précieux; ils s'adressent à la France en même temps qu'à moi : je vous en remercie en son nom.

J'ai plaisir à vous exprimer, ainsi qu'à vos éminents collègues du corps diplomatique, les souhaits que je forme, au seuil de l'année nouvelle, pour votre bonheur et pour celui des peuples, des souverains et des chefs d'Etat que vous représentez si dignement.

Puisse cette année nouvelle nous apporter enfin la paix, la paix complète qu'il serait vain d'avoir proclamée dans les instruments diplomatiques, si, comme vous l'avez remarqué avec tant de raison et de force, les esprits et les cœurs n'étaient pas d'accord pour la réaliser.

Elle ne peut s'établir que sur la base des traités et sur le respect des droits acquis et des engagements contractés.

Je ne serai démenti — j'en ai la certitude — par aucun des alliés qui, au cours de la grande guerre, mirent en commun leurs ressources matérielles et morales pour repousser l'agression, en affirmant leur ferme propos de s'en tenir aux dispositions des traités qui fermèrent les hostilités.

Mais leur volonté de pacification serait condamnée à demeurer stérile, faute de rencontrer chez leurs anciens adversaires la résolution d'appliquer loyalement les clauses qu'ils ont acceptées.

Fidèle à l'esprit du régime républicain qui est le sien, la France veut, de toute son âme, la paix. Ce serait un paradoxe insoutenable que prétendre la fonder sur le mensonge et sur l'iniquité.

Comment se défendre de penser que ceux qui ont mis leur signature sous la reconnaissance de leurs responsabilités ne s'obstineraient pas à revenir sur leurs aveux et à plaider contre l'évidence leur non-culpabilité si cet intolérable sophisme ne devait, dans leur pensée, leur permettre d'échapper aux conséquences de leur faute et de se soustraire aux justes réparations qui pèsent sur leurs épaules?

Dissiper les sophismes et les erreurs qui obscurcissent encore le jugement d'un trop grand nombre d'esprits, préparer l'opinion publique de tous les pays à envisager la solution équitable des problèmes nés de la guerre et ainsi assurer l'établissement d'une paix réelle et durable, telle est la noble tâche qui s'offre aujourd'hui à tous les hommes de bonne volonté.

Aucune nation — soyez-en convaincu — ne souhaite plus ardemment que la France de voir s'ouvrir bientôt, dans l'intérêt du monde comme dans le sien, cette ère de réconciliation définitive entre les peuples, de labeur fécond et de progrès pacifique.

Les corps constitués, les députations et délégations de l'armée et de la marine, ainsi que les diverses administrations ont été ensuite reçus dans l'ordre accoutumé par le président de la République, puis les réceptions officielles ont pris fin.

A l'occasion de la nouvelle année, le président de la République a reçu des télégrammes de félicitations émanant d'un grand nombre de souverains et chefs d'Etat, notamment du roi d'Angleterre, du roi d'Espagne, du roi des Belges, du roi d'Italie, du roi de Serbie, du roi de Roumanie, du président de la République d'Autriche, du roi de Suède, du roi de Danemark, du sultan du Maroc, etc.

M. Millerand a reçu également des télégrammes de félicitations des colonies françaises à l'étranger et de nos pays de protectorat.

Au Maroc

On mande de Rabat :

Le maréchal Lyautey a reçu dans les salons de la nouvelle résidence, récemment inaugurée, les colonies française, étrangère et indigène.

Une foule nombreuse est venue rendre hommage au représentant de la République.

A Tanger, les réceptions du nouvel an ont eu lieu à la légation de France.

Après avoir confirmé que le gouvernement français se tenait à la disposition du gouvernement britannique, qui doit prendre l'initiative de la convocation des puissances intéressées pour examiner la question de Tanger, le ministre de France a exprimé l'espoir que les légitimes aspirations de la colonie recevraient bientôt satisfaction.

A L'ÉTRANGER

En Italie

RÉCEPTION A L'AMBASSADE FRANÇAISE PRÈS LE QUIRINAL

La colonie française a été reçue le 1er janvier, selon la tradition, au palais Farnèse. En l'absence de l'ambassadeur, c'est M. Charles-Roux qui a répondu aux souhaits formulés par les membres de la colonie. M. Charles-Roux a tout d'abord exprimé les regrets de l'ambassadeur de ne pouvoir, la première fois depuis 25 ans, être présent à la cérémonie. Puis après avoir rendu hommage, en termes éloquents, à M. Barrère et à l'œuvre poursuivie par lui, M. Charles-Roux a associé à cet hommage Mme Barrère à qui sa bonté et son esprit d'active sollicitude font toujours trouver des occasions d'être secourable à ses compatriotes. «C'est ainsi que, grâce à elle et à sa fille, une œuvre utile et pratique, dont le défaut se faisait sentir dans une colonie comme la nôtre, a été fondée en 1922 : je veux parler du home ou foyer français, où nos compatriotes institutrices, secrétaires, dactylographes, jeunes filles et femmes devant gagner leur vie, peuvent trouver désormais un lieu de réunion et les renseignements nécessaires à leur emploi. Cette initiative rend déjà beaucoup de services et se fait justement apprécier des intéressées. »

M. Charles-Roux met ensuite en relief deux importants résultats obtenus dans l'histoire des rapports franco-italiens depuis d'armistice : à savoir, le traité de travail conclu il y a deux ans et le *modus vivendi* commercial qui vient d'être signé.

M. Charles-Roux a ajouté :

Aux temps où nous vivons, les rapports économiques entre deux peuples c'est déjà et de plus en plus de la politique; mais ce n'est pas, hélas ! toute la politique, faite aujourd'hui de tant de questions qu'une seule de celles qui se posent à la fois eût en d'autres jours suffi à occuper le monde. Dans le dédale de difficultés où nous nous mouvons, du moins aucune ne se dresse-t-elle directement entre la France et l'Italie. Et parmi celles avec lesquelles nos gouvernements sont aux prises, il arrive que certaines fassent apparaître entre Rome et Paris des intérêts communs. Depuis que les horreurs de la guerre s'étaient de nouveau déchaînées sur l'Asie-Mineure, il a été justement remarqué que les cabinets de Paris et de Rome s'étaient trouvés d'accord sur la ligne de conduite à tenir en présence du conflit oriental. Nulle part plus qu'en ce palais il ne fut constaté avec satisfaction combien les deux actions politiques française et italienne se rencontraient et concordaient spontanément, pour faire suspendre les hostilités, empêcher le conflit de déborder sur l'Europe, jeter les bases d'une paix équitable, accorder à la Turquie ce qu'il convenait qu'elle obtînt, mais en même temps sauvegarder efficacement, bien que sans tracasserie, de grands intérêts politiques, matériels et moraux, communs à une quantité de nations. Dans cette crise grave, buts et moyens furent identiques pour les diplomaties française et italienne; et de cette identité de vues, qui a exercé une heureuse influence sur les événements, doit se dégager pour elles une leçon de concorde.

Mais l'attention se porte maintenant sur le problème des réparations. Là aussi, les intérêts français et italiens se côtoient, au point qu'il s'en faut de peu qu'ils ne se confondent. L'Italie estime que l'Allemagne doit réparer le mal qu'elle a causé; la France aussi. L'Italie juge qu'il ne serait pas juste que des dettes de guerre fussent réclamées par les alliés créanciers aux alliés débiteurs, avant que ceux-ci eussent touché leurs créances sur l'Allemagne; la France en juge de même. L'Italie ne veut pas ruiner l'Allemagne, mais encore moins se ruiner elle-même; la France pense de même pour soi. Leur cause est donc solidaire et sur cette solidarité il est légitime aussi de fonder un espoir d'entente.

Que le mot d'entente termine cette allocution, comme je souhaite que la chose ait à tout jamais couronné les relations franco-italiennes.

En terminant, M. Charles-Roux a bu à la santé du président de la République et du roi et de la reine d'Italie.

A L'AMBASSADE DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE

Recevant au palais Borghèse la colonie et les membres de la prélature et des congrégations françaises, M. Cambon, chargé d'affaires, a exprimé ses regrets de l'absence de M. Jonnart, appelé en Suisse par l'état de santé d'un membre de sa famille. M. Cambon, examinant ensuite brièvement la question des rapports entre la France et le Saint-Siège, a déclaré :

Ces rapports ne sont pas le fait de telles ou de telles personnalités, parce qu'ils sont dominés par l'Histoire et au-dessus de l'Histoire par la nature des choses. La bienveillance que se témoignent réciproquement les deux pouvoirs doit bénéficier également à l'un et à l'autre. Les marques de cette bienveillance sont nombreuses. Les journaux vous ont appris, tout récemment, que le gouvernement français avait déposé un projet de loi destiné à permettre à la glorieuse compagnie de Saint-Sulpice de rentrer dans sa demeure, je dirai presque son berceau traditionnel. Presque en même temps a été déposé sur le bureau de la Chambre des députés un certain nombre de demandes d'autorisations présentées par des congrégations de missionnaires. Cette mesure permettra à la France de maintenir, dans la diffusion par le monde de la religion et de la civilisation, le rang qu'elle a toujours occupé, c'est-à-dire le premier.

Vous avez pu lire également que le Saint-Père, tenant compte des accords conclus par la France et par l'Espagne pour l'organisation de leur zone au Maroc, avait pris des dispositions afin d'assurer l'autonomie religieuse du Maroc français par la création du vicariat spécial.

Je puis vous affirmer d'ailleurs que les mesures de bienveillance prises par notre gouvernement sont nombreuses et qu'elles contribueront à développer encore la confiance réciproque entre le gouvernement de la République et le Saint-Siège.

M. Cambon, en terminant, a fait l'éloge des deux nouveaux cardinaux français, Mgr Charrost et Mgr Touchet, puis il a porté la santé du président de la République et du pape.

En Belgique

M. Maurice Herbette, ambassadeur de France à Bruxelles, a reçu les hommages de la colonie et des principales associations françaises de Bruxelles.

Successivement les présidents de la chambre de commerce, de la chambre de commerce et d'industrie, de la Société de bienfaisance, de l'Union française, des sociétés militaires françaises et de la Société des Alsaciens-Lorrains ont présenté à M. Herbette leurs félicitations et leurs vœux.

Dans sa réponse, l'ambassadeur a dit notamment au sujet des relations franco-belges :

Je suis légitimement préoccupé des relations économiques franco-belges. Vous avez fait une allusion, dont j'ai apprécié la discrétion, à des négociations délicates en cours. J'imiterai votre réserve en m'associant de tout cœur à l'espoir de voir aboutir ces pourparlers à la reprise desquels j'ai eu l'honneur de participer à Paris.

Malgré les divergences d'intérêts et de points de vue qui ne sauraient malgré tout constituer un obstacle sérieux à une entente si désirable entre les deux nations sœurs, l'accord se fera, car il ne peut pas ne pas se faire et je puis vous donner l'assurance que le gouvernement français est disposé, comme il l'a toujours été, à faire preuve d'un large esprit de conciliation.

Ces sentiments sont partagés, je le sais, par le gouvernement belge, et la confiance marquée récemment au Sénat par Son Excellence M. Jaspar, ministre des affaires étrangères, est entièrement partagée par moi. J'ai le ferme désir, et je l'ai affirmé dès mon arrivée à Bruxelles, d'aboutir au règlement des questions qui se trouvent posées entre la France et la Belgique, sans en négliger aucune.

J'ai déjà commencé à me préoccuper de faciliter les relations ferroviaires franco-belges et je continuerai dans cette voie. Les simplifications doivent être apportées dans le régime en vigueur à la frontière, qu'il s'agisse des personnes ou des valeurs.

Chacun d'entre nous sent la nécessité de rendre plus facile et plus agréable le voyage entre Paris et Bruxelles comme entre toutes les villes belges et françaises. Vous pouvez compter sur mon action et mon concours.

Mon devoir est de songer à tout, même à la question du change, bien qu'il s'agisse là d'une maladie qui fait perdre leur latin aux docteurs les plus compétents, les plus avertis et les mieux intentionnés.

Comptez comme moi-même, pour améliorer une situation évidemment préoccupante, sur l'établissement dans le monde d'un ordre de choses normal, sur le travail de tous et sur le retour de confiance universelle que provoqueront le respect et l'application des traités de justice et d'équité que les puissances alliées ont signés sans esprit de rancune, mais avec la ferme volonté d'en recueillir le légitime bénéfice.

Au nom des Français résidant en Belgique, M. Herbette a envoyé au président de la République française un télégramme exprimant les sentiments de dévouement et de respect de la colonie française.

Dans les pays rhénans occupés

A l'occasion du nouvel an, le général Degoutte, commandant l'armée française du Rhin, a reçu à Mayence, au palais grand-ducal, les délégations des corps et services de l'armée du Rhin, ainsi que les membres de la colonie civile, venus pour lui présenter leurs vœux.

La réception traditionnelle a eu lieu ensuite au consulat de France.

M. Gabriel Puaux, consul général, a dit que l'année qui s'ouvre serait décisive pour la France.

Le général Degoutte a fait ressortir le caractère pacifique de la présence française sur le Rhin.

Des santés ont été portées au président de la République et au président du conseil.

A Madrid

Notre correspondant de Madrid nous télégraphie :

L'ambassadeur de France a reçu la colonie française de Madrid. Tous les présidents des sociétés françaises ont manifesté l'espoir que l'année 1923 amènerait une amélioration de la situation économique qui seulement peut être réalisée par des payements de l'Allemagne.

L'ambassadeur a répondu en affirmant que telle était la politique du gouvernement français, convaincu plus que quiconque de cette nécessité.

M. Defrance a parlé ensuite des rapports de la France avec l'Espagne et s'est plu à faire remarquer que, malgré les difficultés de notre situation financière, la plus grande partie de l'emprunt fait à l'Espagne est remboursée et que l'année 1923 a vu la conclusion de l'accord commercial réclamé par les commerçants des deux pays. Rappelant avec quel empressement l'Espagne a célébré l'anniversaire de Pasteur par de brillantes fêtes dont le comte de Gimeno a été l'organisateur empressé, l'ambassadeur a engagé tous les Français résidant en Espagne à être chacun dans sa sphère l'artisan du rapprochement cordial entre les deux pays.

En Allemagne

L'ambassadeur de France a reçu, à l'occasion du nouvel an, les Français de Berlin.

Le général Barthélémy, au nom des missions, et M. André, au nom de la colonie civile, ont présenté à l'ambassadeur leurs souhaits pour la grandeur et la prospérité de la France.

L'ambassadeur, dans sa réponse, a formulé le vœu que l'année nouvelle couronne les espérances légitimes que la France fonde sur le souvenir de ses sacrifices et sur la confiance en ses droits.

Après avoir fait un chaleureux appel à la collaboration de tous les ouvriers de l'influence française à Berlin, il les a engagés à obtenir dans leur labeur et dans leurs sentiments cette discipline qui est la condition du succès.

En Autriche

Notre correspondant de Vienne nous télégraphie :

A l'occasion du nouvel an, M. Lefèvre-Pontalis, ministre de France, a reçu à l'hôtel de la légation les membres de la colonie. Le comte de Saint-Sauveur, notre dévoué consul, a constaté, dans une intéressante allocution, que le nombre des Français avait augmenté à Vienne, que de nouvelles entreprises françaises s'y étaient établies récemment, et parla de l'activité d'œuvres robustes et viables qui propagent la langue et la civilisation françaises dans ce pays.

M. Lefèvre-Pontalis a souligné dans sa réponse que la France s'intéresse à l'Autriche et exprima la conviction que les Autrichiens ne manqueraient pas d'apprécier les nombreuses marques de sollicitude du gouvernement français.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Conseils généraux

GIRONDE. — Une élection a eu lieu dimanche dans le canton de la Brède, pour nommer un conseiller général, en remplacement de M. Vayssière, républicain, sénateur, décédé. Voici les résultats du scrutin :

Ont obtenu : MM. Cante, radical, 1,398 voix, élu; de Montesquieu, républicain libéral, 899 voix; Traquet, républicain démocrate, 311 voix.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — Un scrutin de ballottage pour l'élection d'un membre du conseil général de la Moselle a eu lieu dimanche dans le canton de Gorze.

M. Collinet, maire de Gorze, candidat du parti républicain social, a été élu par 1,269 voix contre 939 voix obtenues par M. Lasolgne, candidat indépendant.

NOUVELLES DU JOUR

Chez les communistes

Les francs-maçons communistes de Marseille ont adopté un ordre du jour de protestation contre la mise en demeure de quitter la franc-maçonnerie faite à tous les communistes par le congrès de Moscou.

Dans cet ordre du jour, ils expriment leur surprise qu'il leur soit fait « un violent grief de leur affiliation à une société dans laquelle se trouvent des éléments bourgeois, alors que dans le sein même du parti communiste se trouvent, parmi les éléments actifs, comprenant les votants et les éligibles, des capitalistes, des patrons et des hommes de professions libérales ».

L'ordre du jour ajoute :

Respectueux du principe maçonnique et de la pleine liberté de conscience, les francs-maçons communistes de Marseille déclarent laisser aux membres du parti l'entière faculté d'agir, en cette circonstance, au mieux de leurs convictions personnelles, mais leur demandent de s'unir pour proclamer, quelles que soient les décisions prises, leur persistant attachement à l'œuvre de la révolution russe.

Un maire communiste

M. Drivon, adjoint communiste au maire de Rive-de-Gier (Loire), a été élu maire de cette ville par treize voix contre quatre à M. Fouilland, maire sortant, radical, démissionnaire à la suite des récentes élections qui amenèrent au conseil municipal onze conseillers communistes.

Les opérations des caisses d'épargne

Voici le relevé des opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations du 21 au 31 décembre 1922 :

Dépôts de fonds	18.617.340 12
Retraits de fonds	4.993.585 59
Excédent de dépôts	13.623.754 53

L'excédent de dépôts du 1er janvier au 31 décembre 1922 se monte à 549,364,977 fr. 50.

Dans les contributions directes

Sont nommés directeurs des contributions directes :

A Melun, M. Fougeront, directeur à Tours;
A Tours, M. Courtois, directeur à Périgueux;
A Périgueux, M. Chalret-Durieu, directeur à Mont-de-Marsan;
A Mont-de-Marsan, M. Lucy, inspecteur à Paris;
A Epinal, M. Goulon, directeur détaché au ministère des régions libérées.

Journée parlementaire

LA CHAMBRE

SÉANCE DU DIMANCHE 31 DÉCEMBRE

Les douzièmes provisoires

La Chambre, présidée par *M. Raoul Péret*, a siégé dimanche après-midi, pour examiner le projet de loi relatif aux douzièmes provisoires que le Sénat lui avait renvoyé la veille avec d'importantes modifications.

Après avoir voté divers projets intéressant les chemins de fer de l'Algérie, et adopté un projet concernant les récompenses à décerner dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion d'expositions françaises à l'étranger, elle suspendit la séance, pour attendre les décisions de la commission des finances, réunie dans ses bureaux.

A la reprise, *M. Bokanowski*, rapporteur général, exposa les graves inconvénients du vote émis par le Sénat. En effet, la haute Assemblée s'était prononcée en faveur de l'établissement des douzièmes provisoires, d'après les chiffres et la nomenclature du budget de 1922, tandis que la Chambre avait décidé d'inscrire ces chiffres dans un cadre correspondant au budget de 1923 :

M. Bokanowski, rapporteur général. — Le Sénat n'a apporté que de légères modifications au projet de loi sur les douzièmes provisoires tel que l'a voté la Chambre. Ces modifications, acceptées par le gouvernement, votre commission vous propose de les ratifier, à l'exception d'une seule.

L'article 3 voté par la Chambre est ainsi conçu :

« Les crédits ouverts par les articles premier et 2 ci-dessus seront répartis, par ministère et par chapitre, au moyen d'un décret du président de la République.

» Ils se confondent avec les crédits qui seront accordés, pour l'année entière, par la loi de finances de l'exercice 1923. »

A ce second alinéa, le Sénat en a substitué un autre, ainsi conçu :

« ... suivant le cadre et conformément à la nomenclature des dépenses du budget de 1922. »

La modification faite par la haute Assemblée aurait de graves inconvénients pratiques. Quand le budget de 1923 sera promulgué, il faudra opérer la confusion entre les crédits provisoires et les crédits définitifs. Si nous suivions la nomenclature du budget de 1922, des centaines d'ordonnateurs devraient pour chaque mandat établir un certificat de réimputation. Ce travail infini d'ajustement et de régularisation entraînerait des lenteurs et des erreurs incalculables, dont votre commission ne croit pas pouvoir faire prendre la responsabilité à la Chambre.

La commission vous propose de ratifier les décisions du Sénat, à l'exception de celle qui a trait au premier alinéa de l'article 3. (Très bien! Très bien!)

M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, déclare que l'accord du gouvernement et de la commission des finances est complet, et qu'en réalité la divergence entre la Chambre et le Sénat ne porte aucunement sur le fond, mais sur la forme, qui a une importance particulière du fait de la confusion des douzièmes provisoires dans le budget général.

M. Varenne et *M. Blum* se rallient à la thèse du rapporteur et *M. Loucheur* désire avoir la certitude que le gouvernement soutiendra avec énergie devant le Sénat le point de vue de la Chambre.

M. Le Trocquer en donne l'assurance.

Puis le texte primitivement adopté par la Chambre est adopté à l'unanimité.

On discute ensuite les autres modifications apportées par le Sénat au projet des douzièmes. Elles sont acceptées par la Chambre par 475 voix contre 51.

L'ensemble du projet de douzièmes relatif au budget général est adopté.

On passe ensuite au projet de douzièmes relatif aux dépenses recouvrables. Comme pour les douzièmes du budget général, la Chambre maintient sa décision que ces douzièmes seront calculés d'après les chiffres de 1923.

La séance est suspendue. Il est 5 h. 25. Elle est reprise à 9 h. 30; puis de nouveau suspendue jusqu'à 11 heures, le Sénat ne s'étant pas encore prononcé. Elle est reprise à minuit.

M. de Lasteyrie, ministre des finances, fait connaître qu'il a défendu devant le Sénat le texte de la Chambre, mais que la haute Assemblée ne paraissant pas vouloir le suivre, il a proposé la transaction suivante : annoncer la nomenclature de 1922, à la condition formelle qu'elle sera modifiée conformément aux lois et règlements intervenus depuis le vote du budget de 1922.

Le Sénat a accepté cette transformation. Etant donné l'esprit de conciliation dont il a fait preuve, le *ministre* prie la Chambre de répondre au geste de transaction du Sénat en adoptant son texte.

Mais *M. Bokanowski* ne veut pas de transaction et, au nom de la commission, il demande à la Chambre de maintenir sa décision. Par 469 voix contre 50, l'Assemblée confirme son premier vote.

M. de Lasteyrie se rend à nouveau au Sénat et à 2 h. 35 rapporte le projet sur le bureau de la Chambre.

Le Sénat ayant persisté dans ses résolutions, le rapporteur général, pour mettre fin au conflit qui menaçait de s'éterniser entre le Palais-Bourbon et le Luxembourg, déclare alors que la commission s'incline devant les exigences de la haute Assemblée :

Le Sénat vient à nouveau de maintenir son vote sur l'article 3 de la loi des douzièmes provisoires, impliquant que les crédits seront répartis « suivant le cadre et conformément à la nomenclature des dépenses du budget de 1922, sous réserve des modifications que les lois et règlements en vigueur y auraient apportées ».

Votre commission continue d'être persuadée que ce texte amènera dans la pratique administrative des complications onéreuses et rendra plus difficile le contrôle parlementaire.

Mais le gouvernement nous demande instamment de tenir compte des scrupules du Sénat. Malgré que nous restions persuadés que notre texte n'attentait en rien aux prérogatives de l'autre Assemblée, nous ne voulons pas rester insensibles à une considération de cet ordre, et nous vous proposons, dans ces conditions, d'adopter le texte qui nous est proposé.

C'est une capitulation, affirme *M. Regaud*.

MM. de Monicault, Tapponnier et *Le Mire* font remarquer qu'il en résultera une augmentation de dépenses et que le Sénat en portera la responsabilité.

Le texte du Sénat est ratifié par 410 voix contre 74.

Puis, *M. Poincaré*, président du conseil, donne lecture à la Chambre du décret de clôture de la session extraordinaire de 1922.

Il est 2 h. 55 du matin.

LE SÉNAT

SÉANCE DU DIMANCHE 31 DÉCEMBRE

Les douzièmes provisoires

Après avoir voté le projet de loi autorisant le gouvernement à garantir l'emprunt de 650 millions de couronnes or à émettre par le gouvernement autrichien, le Sénat a abordé la discussion du projet relatif à « l'assainissement de la situation financière de la Banque industrielle de Chine ».

M. Reynald a commenté son rapport, dont le *Temps* a donné une analyse complète.

Puis *M. Jules Delahaye* est venu prononcer un long réquisitoire contre le projet, réquisitoire qui ne dissimulait point un désir d'obstruction manifeste. Son discours a duré en effet pendant les trois séances que le Sénat a tenues dans l'après-midi et la nuit et qui n'a été interrompu qu'à trois heures du matin par la lecture du décret de clôture.

M. Delahaye le continuera le 10 janvier.

A sept heures la séance était suspendue une première fois afin de permettre à la commission des finances d'examiner le projet de loi sur les douzièmes provisoires renvoyé par la Chambre.

Le Sénat se réunissait à dix heures et demie pour la deuxième fois. *M. Henry Bérenger*, rapporteur général, lui a fait connaître que le seul point de divergence entre les deux Assemblées portait sur l'article 3 du projet. La Chambre n'a pas admis que la répartition des crédits fût faite « suivant le cadre et conformément à la nomenclature des dépenses du budget de 1922 », comme le demandait le Sénat. *M. Bérenger* déclare que la commission des finances, à l'unanimité, propose au Sénat de maintenir sa décision.

M. de Lasteyrie appuie le texte voté par la Chambre; mais, conciliant, le ministre des finances propose d'ajouter à l'article 3 cette formule : « La répartition des crédits sera faite suivant le cadre et conformément à la nomenclature du budget de 1922, sous réserve des modifications que les règlements ou les lois en vigueur y auraient apportées. »

Le Sénat accepte cette transaction et le projet retourne devant la Chambre.

Aussitôt après le troisième vote émis par la Chambre, *M. de Lasteyrie* est revenu au Sénat déposer à nouveau le projet en litige et la séance était suspendue jusqu'à une heure et demie.

A la reprise, *M. Henry Bérenger* expose au Sénat qu'après une nouvelle étude du projet, la commission des finances maintient fermement son point de vue et s'oppose de toutes ses forces « à toute tentative de vicier le jeu normal des institutions financières de la République ». Le Sénat, malgré l'insistance de *M. de Lasteyrie*, refuse à l'unanimité de ratifier le texte de la Chambre.

Enfin, à deux heures cinquante du matin, on apprend que la Chambre a adopté le texte voté par le Sénat pour les douzièmes provisoires. *M. Colrat*, garde des sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture.

AU JOUR LE JOUR

L'art de guérir et la chimie

En quittant, cet après-midi, la présidence de l'Académie de médecine, le professeur Béhal a prononcé, suivant l'usage, une allocution dans laquelle il a passé tout d'abord en revue les travaux accomplis pendant l'année 1922 par la savante Compagnie. Cette tâche réglementaire une fois remplie, il a lu une étude remarquable sur l'aide que la chimie apporte à la médecine et notamment à la thérapeutique. Pleine d'aperçus ingénieux et nouveaux, cette vue d'ensemble trace des directives intéressantes aux chercheurs de demain.

La thérapeutique est restée longtemps empirique, nous dit M. Béhal; elle utilisait, pour s'efforcer de guérir les hommes, des médicaments compliqués dont le type est la célèbre thériaque et où l'on accumulait les remèdes les plus divers dans l'espoir que la maladie céderait au moins à quelques-uns d'entre eux. La voie scientifique ne fut réellement ouverte que par la découverte des alcaloïdes; la posologie devenait dès lors plus rigoureuse, les corps purs ainsi obtenus donnaient des résultats mieux assurés et plus aisément prévisibles. Plus tard vinrent les médicaments chimiques de synthèse qui permirent de reproduire dans les laboratoires l'œuvre que la nature accomplissait dans les plantes, de l'étendre même considérablement et de découvrir des produits nouveaux que le médecin put choisir à la fois très actifs et peu toxiques.

Nous en étions là quand des notions nouvelles introduisirent dans la thérapeutique des éléments jusqu'alors inconnus ou mal utilisés, parmi lesquels il faut mentionner les extraits d'organes animaux (opothérapie), les vitamines et les sérums.

Dans ces chapitres inédits, la chimie n'a encore pénétré que de façon insuffisante. En ce qui concerne les produits opothérapiques, malgré qu'ils donnent des résultats incontestables, nous sommes, au point de vue de leur constitution, mal ren-

---

FEUILLETON DU Temps
DU 2-3 JANVIER 1923

CHRONIQUE MUSICALE

A L'OPÉRA-COMIQUE : Première représentation de « Polyphème », drame lyrique en quatre actes et cinq tableaux, d'Albert Samain, musique de M. Jean Cras.

Ceux qui s'émeuvent aux paysages marins et que tourmente la nostalgie d'un large horizon se satisferont, un soir, de ce long poème, en musique, du capitaine de vaisseau Jean Cras.

La mer plaintive, électrique et soupirante, ses changeants rivages, ses fantasmagories, ses silences, le jeu des nuages et des vagues sont chantés, dans *Polyphème*, avec un art des sonorités scrupuleux, persuasif et choisi.

M. Jean Cras est très délicatement organisé pour percevoir les sensations profondes et fines qu'on éprouve en traversée. Il nous les fait partager.

L'impression navale, à l'audition de *Polyphème*, est si oppressante que l'orchestre, avec sa grande voix océanique, ses harmonies d'abîme, son clapotis léger et rapide, entoure la scène comme d'une mer. Chef admirable, M. Albert Wolff sort, à demi, son buste athlétique de la fosse instrumentale, et règle d'une si souveraine baguette le flux et le reflux des ondes sonores, qu'on le prendrait pour un jeune dieu maritime agitant le trident de Neptune. Les acteurs eux-mêmes, fort décolletés, comme il sied, semblent jouer leur drame sur un navire, poussé par les vents alizés vers de beaux climats tempérés.

Quel marin, passionné de musique, n'eût été séduit par le poème dramatique d'Albert Samain? Il faut le relire avec les yeux clairs et rêveurs des matelots. On y respire la lumière vaporeuse et l'air vif des plages.

Cette pastorale dialoguée ne témoigne malheureusement pas d'une preste adresse scénique. « Il est certain, a avoué Samain lui-même, qu'en dehors du coup de théâtre de la fin, les incidents et les coups de bascule n'abondent pas. Mais il me semblait que l'intérêt moral de mon sujet se soutenait tout seul, sans petite intrigue à côté, dans sa pure ligne droite et, même, je me serais bien gardé d'altérer cette ligne et de l'affaiblir par une ingéniosité de second ordre. »

Il faut ajouter, à la justification d'Albert Samain, s'il en est besoin, que *Polyphème* est un ouvrage très vivement exécuté et que l'auteur n'avait pas, de son vivant, publié ni présenté à un théâtre. Il devait le reprendre et longuement encore y travailler. Plusieurs vers y sont de premier jet, incomplets et à l'un d'eux manque encore la rime. L'auteur du *Chariot d'or* avait des desseins trop ambitieux de dramaturge pour livrer son œuvre, en tel état, à la curiosité publique. « Je voudrais, disait-il, que la beauté, l'essence de beauté concentrée que je mettrai dans chaque phrase et chaque vers fasse comme une explosion à la rampe et jette toute une salle dans l'enthousiasme. » Ces visées altières ne sont pas atteintes avec *Polyphème*. Mais, en cette tranche de vie en fleur du monde païen, on découvre une poésie berçante, pénétrante et colorée, une humanité pleine d'ardeurs, du sentiment, de la mémoire et de l'industrie.

S'inspirant moins d'Homère, d'Euripide et des *Métamorphoses* d'Ovide que de la neuvième églogue de Virgile et de la onzième idylle de Théocrite, Albert Samain a ajouté à la légende antique la pitié, un idéalisme généreux, un symbolisme qui était de mode au temps où il écrivait son ouvrage. Je ne crois pas qu'il eût porté attention aux affabulations de Cervantès, de Gongora et de Florian. Son cyclope n'a rien du monstre étrange de l'*Odyssée*. C'est un humain assez fou d'amour, mais au cœur bon et droit. (Il garde quelque chose, dirait-on, des inoffensifs géants des mers polaires, le morse et le lamantin dont Lacépède et Boitard ont décrit la douceur pitoyable et résignée.) Descendons à son évocation et soumettons-nous à son rêve. Au bord des eaux dormantes et tièdes du divin golfe de Sicile, Polyphème nous dit sa vie d'autrefois, ses courses sur les grèves blondes et dans les forêts, ses étreintes d'une allégresse innocente, ses prétextes à une liberté sauvage. Mais il a connu Galatée, riante nymphe de seize ans. Il l'aime. Pourquoi faut-il que son image, reflétée par les eaux, révèle au cyclope qu'il est difforme et laid? Comment, avec une figure si peu avantageuse, plaire à l'obsédante néréide?

Le jeune frère de Galatée, Lycas, qui est un enfant naïf, étourdi et vrai, voudrait consoler Polyphème et le guérir de sa mélancolie. Le géant n'écoute pas ses puériles exhortations et le laisse s'éloigner.

Alors Polyphème s'approche de la couche, pleine d'ombre, où dort la bien-aimée. A la regarder, dans son sommeil mystérieux et souriant, il s'émeut. Mais Galatée s'éveille. Polyphème lui offre à boire et un lis bleu qu'on ne peut cueillir que sur les montagnes neigeuses. Dans les récits antiques, il lui donne pour jouets un ours et un éléphant! Il entre dans tous ses caprices. Il a des délicatesses d'âme dont l'indolente ne s'aperçoit pas. Elle ose même demander au cyclope un grand arc avec des clous d'argent pour le berger Acis, dont elle est éprise. Polyphème se fâche, cette fois. Pour le calmer, Galatée lui donne un baiser. Cela trouble étrangement le géant lascif, qui enlace fiévreusement la nymphe à laquelle il confesse, avec des hurlements et des plaintes, la passion dont il est dévoré. Insensible, puis surprise et horrifiée, Galatée veut se dégager de la brutale étreinte. Elle s'ennuie, enfin, de lui donner davantage matière à délirer et n'est pas d'humeur à avoir p